

**Comité syndical**  
**Séance du JEUDI 29 JUN 2017**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-neuf juin, à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

**Étaient présents :**

**Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC

**Vice-présidents territoriaux :**

MM. Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD, Claude BINET, Jean-Pierre LORENZON et Francis DUTHIL.

**Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Germinal SALSENCH, Daniel GUIHARD, Sylvio GUINGAN, Xavier DOVILLEZ, Carmela GERIE, , Pascal CUCCHI, Christian LAFOUGERE, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Jean-Charles ROUJOL, Christian PEZZUTI, Pascal MOURGUES, Francis GRAS, Jean-Claude VALADIER, François THOLLON POMMEROL, Nicole GERION, Serge GAROSTE, Michèle DUCLERCQ, Didier LALANNE, Dominique PASCUAL, Pascal DOUCET, Hubert TERRIGHI, Jean-Claude CAVAILLE, Ronan PERCHOC, Daniel FURLAN, Jean-Claude MAXANT, Gilbert GUERIN, Michel DOUSSINE, Edouard DELORME, Olivier AILLET, Maryse LAMARQUE, Gilbert DUFOURG, André COTS, Jean-Pierre VIGNAUD, Philippe CASTANIER, André APPARITIO, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Jean-Marie LOUVEL, Jean-Pierre PEROLARI, Georges RODIER, Nicole BERNADET, Paul BORDES, Jean-Paul DESTIEU, Jean-Jacques BEAUCE, Didier BARROIS, Patrick JEANNEY, Guy PEREUIL, Jean-François GUILLOT, Joël BERNARD, Alain GIBRAT, Robert RIEUCAUD, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, Daniel PINEDE, Françoise JORREY, Roger PERON, Auguste FLORIO, André MESSINES, Michel PAGES, Guy VIGNERON, Gilbert BOUDON, Henri GAVA, Patric CARREGUES, Serge COSTELLA, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Marie France VILLES, Ginette VERHOVEVEN, Jean-Jacques TRICHEREAU, Michel DARROUMAN, Roland SOCA, Jean-Pierre ADAM, Laurent CUBERTOU, Aldo RUGGERI, Christian PEJEAN, Christine LAFAYE-LAMBERT, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, Andrée JARDEL, Christophe ROUDIL, Jean GRANADOS, Michel COUZIGOU, Didier RESSIOT, Daniel FORT, Pierre MALEYRAN, Michel SAVY, Silvano FAELLA, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Lucien MARTINIÈRE, Angélique CHARBONNIER, Bernard RICCI, Guy BALANCIE, Claude MARIN, Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Alain ARMIHAC, Bruno BUISSON, Janik CAZETTE, Jean-Louis LALAUDE, Elise IGOUNET, Joël BRAZORROTTO, Daniel RENTENIER, Gilles GUERIN, Gilbert TOVO, Jean-Michel, SAINT SIMON, Jean-Pierre VICINI, Philippe GERAUD, Daniel DUROSIER, Jean-Claude LOUIT, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Denis CALVET, Jean-Pierre CHALAH, Christian PAJOT, Christophe COURREGELONGUE, Michel BROUSSE, Joël FIEVET, Pierre GRANGE, Michèle LAFOZ, Jean-Pierre GUEZET, Bruno ROSSETTO, Serge CADIOT, Marie Claude VINCENZI, Denis MORVAN, Jean-Pierre BAZZON, Lino DALLA SANTA, Bernard PATISSOU.

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Gérard MARBOTTE, Romain JOLLY, Olivier DAMAISIN, Éric PECH, Alain DE VOS, Alain LERDU, Bernard VERGNES, Jean-Claude RIGAUD, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Marc DE LAVENERE LUSSAN, Roland FOLCHER, Mélanie DUS, Julie CASTILLO, Thierry MEILLIER, Christine ROSE, Alexandre FRESCHI, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Bernard LAVERGNE, Sylvie COSTA, Andrée AUVRAY, Sébastien BOULLAND, Marius DAL CIN, Chantal MAURES, Jean-Jacques CAPDEVILA, Serge LARROCHE, Nicolas RAVEL, Pierre CHAUVEL, Paulette LABORDE, Pierre LAPEYRE, Etienne RAUZET, Rodolphe BERNOU, Daniel MARTET, Mme Chrystel COLMAGRO, Jean-Claude MARCANDELLA, Jean-Max MARTIN, Christian DIEUDONNE, Pascal BOUTAN, Michel KAUFFER, Serge PERES, Jacques TOURNADE, Christian BROCHEC, Joëlle LABADIE, Jean-MARBOUTIN, Marie Françoise DACHY, Raymond ZINEZI, Isabelle LABONNE, Serge CARBONNET, Guy ALZARD, François BOUYOU, Pascal DE BRITO, Jean-François BOULAY, Jean-Marie GARY, Gérard FIX, Thierry PITTICO, Nathalie MARRAULD, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Jérôme BONNE, Marie Noëlle FAURE, David GREEN, Laurent BOLZER, Frédéric PENETIER, Pascal DANDY,

Georges Robert PINIELLO, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Arnaud DEVILLIERS, Gérard MULLER, Alain DUPUIS, Pascale LAMOINE, Hélène DA ROS, Christelle PELLEGRIN, François SCHUSTER, Francine LALETTE, Jean-Michel MESSI, Claude NAY, Joël BUCHARD, René ORTYL, Christine MERLIN CHABOT, Michel LATASTE, Yves MAHIEU, Jean-Paul GLORYS, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Jean-Claude MALCAYRAN, Jean-Michel POIGNANT, Christian ROBERT, Grégory CAMARA-GONZALEZ, Jean-Louis BONETTI, Joël SCIE, Éric DEMARIA, Yan BIHOUEE, Francis DA ROS, Jean-Robert GAROSTE, Christiane LARTIGUE, Alain BROUILLET, Serge CADRET, Alain CAME, Denis DUTHEIL, Philippe LEYGUES, Jean-François PECQUEUR, Marie Thérèse POUCHOU, Guy Frédéric ALBASI, Serge VASSAL, Serge CÉREA, Philippe DOMAGALA, Alain CLAVERIE, Patrick CASSANY, Annie LACOUÉ, Bernard SPERANDIO, Francis SERRES, Line LALAURIE, Jean-Louis MOLINIE, Jacques DUBICKI, Jean-Pierre MOULY, Jean-Paul BOUCHER, Didier CAYSILLE, Régine POVEDA, Didier BALSAC, André BONNEILH, Jean-Pierre CALMEL, Jean-Marie QUEYREL, Alexandre DA DALT, Denis GUILLOU, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Céline LABBE, Jean-Jacques FOULOU, Michel JAY, Gérard LAFON.

**Secrétaire de séance :** M. Christian LUSSAGNET

**Les services du Syndicat étaient représentés par :**

MM. Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administrative), Julien MADELPUECH (DGA Technique), Alexandra BRAAK (Responsable du service Assainissement Non Collectif), Emmanuelle ROY (Technicienne en charge des études règlementaires), Julie BONAFOS (Ingénieur en charge des rendements de réseau d'eau potable), Emmanuelle GRARE (chargée de Communication) et Michèle SAGET (Responsable du service Administration Générale).

Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC remercie la municipalité de PORT-SAINTE-MARIE pour son accueil ainsi que tous les participants, notamment les délégués et maîtres d'œuvre partenaires du syndicat qui ont été conviés et assistent à la réunion.

Mme la Présidente présente à l'Assemblée les deux nouveaux agents qui viennent d'être recrutés au sein d'Eau47 ; il s'agit de :

- Julie BONAFOS, Ingénieur en charge de l'amélioration des rendements d'eau potable sur le territoire d'Eau47, (création de poste) ;
- Emmanuelle GRARE, chargée de communication au sein d'Eau47 (remplacement Mme Mathilde LATASTE-PETIT).

Le Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2017 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Environnement (présentation RPQS)
- Administration Générale
- Délégation de services publics
- Finances
- Gestion foncière

En liminaire et avant d'aborder l'ordre du jour Mme la Présidente propose à l'Assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de Messieurs Gérard ANDRE et Bernard MARTIN décédés récemment.

## ① ENVIRONNEMENT

### 1. Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) – Année 2016

Compétent en eau potable et en assainissement, le Syndicat Eau47 est concerné par l'obligation d'établir un RPQS annuel (art. L.2224-5 du CGCT). Ce rapport doit être soumis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement. Enfin, il doit être tenu à la disposition du public.

Un diaporama (**annexé au présent procès-verbal**) synthétisant les principaux éléments sur le Syndicat Eau47 a été présenté en séance par Emmanuelle ROY et le Comité a donné pouvoir à la Présidente pour signer la délibération en attestant. Le rapport global sera téléchargeable sur le site d'Eau47 : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr). Rubrique « Nos activités ».

Les communes membres seront ensuite appelées à approuver ce rapport par délibération avant le 31 décembre 2017. Il devra ensuite être tenu à la disposition du public en Mairie.

## 2. Information sur l'évolution du périmètre d'Eau47 - Transferts de compétences à intervenir

Le Comité a été informé de la décision de :

- La commune de PUCH D'AGENAIS (Délibération du 13/04/2017),
- La commune de BUZET SUR BAISE (Délibération du 16/05/2017),
- La commune de DAMAZAN (Délibération du 16/06/2017),
- Et le S.I. SUD DE MARMANDE (délibération du 22 juin 2017)  
de transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 leur(s) compétence(s) à Eau47.

D'autres communes et EPCI-FP sont en cours de réflexion et envisagent de délibérer pour transférer la/les compétences. Il s'agit :

- pour l'AC : MIRAMONT DE GUYENNE, SAINT LEGER, SAINTE-MARTHE ;
- pour l'AEP/ANC : S.I. DAMAZAN/BUZET
- pour l'AEP/AC/ANC : LAVARDAC, NERAC, POMPIEY
- pour AEP/ AC : BARBASTE;
- pour l'AC/ANC : XAINTRAILLES.

Compte tenu de ces démarches, l'Assemblée syndicale examinera lors du prochain Comité en Septembre simultanément toutes les demandes relatives à l'évolution du périmètre, lorsque toutes les collectivités concernées auront délibéré.

Chaque membre d'Eau47 sera ensuite appelé à se prononcer sur les transferts proposés dans un délai de 3 mois et sous réserve du respect de la majorité qualifiée, le préfet pourra prononcer l'arrêté d'extension du périmètre et d'actualisation des compétences d'Eau47 au 1<sup>er</sup> janvier 2018/2019.

- ➔ *A noter que les Collectivités qui souhaitent prendre une délibération sollicitant le transfert d'une ou plusieurs compétences devront transmettre celle-ci **avant la date du Comité de Septembre du Syndicat Eau47 fixée au 28 septembre prochain. Toute réception de délibération après cette date butoir ne pourra être prise en compte pour un transfert en 2018 (délai légal de 3 mois de saisine des membres). Celui-ci ne pourrait dans cas intervenir qu'en 2019.***

## 3. Régularisation du retrait des communes de SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC et CASTELCULIER vers l'Agglomération d'Agen depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

- **Approbation des PV de transfert (notamment conditions techniques et financières**
- **Avenants aux contrats de délégation eau potable (SAUR) et assainissement (SUEZ Environnement)**

Suite à l'extension du périmètre de l'Agglomération d'Agen aux communes de Castelculier et Saint-Pierre-de-Clairac à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'Agglomération d'Agen exerce directement la compétence « eau potable et assainissement » sur ces deux communes qui ont été retirées automatiquement du périmètre du Syndicat Eau47. Dans ce cadre, le Comité a validé les conditions financières afférentes à ce retrait, calculées selon la même logique que celle suivie par le Préfet dans son arrêté de répartition du patrimoine pour le retrait de 2013, à savoir :

- une clé de répartition basée sur la part de recettes d'exploitation levée sur le territoire concernée ;
- l'application de cette clé de répartition aux immobilisations, subventions amortissables, et emprunts restants.

Les sommes payées (annuités d'emprunt) ou perçues pour le compte de l'Agglomération d'Agen depuis le transfert seront également régularisées.

### Répartition après retrait de Castelculier et Saint-Pierre-de-Clairac :

Calcul des sommes à transférer	Total sur le Syndicat Eau47 avant le retrait	TRANSFERT A L'AA
<b>EAU POTABLE</b>		<b>0,7988 %</b>
Actif immobilisé	122 590 829 €	<b>982 132 €</b>
Subventions amortissables	7 071 015 €	<b>56 484 €</b>
Encours de dette (au 31dec15)	28 879 464 €	<b>230 690 €</b>
Annuités de dette depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 (capital + intérêts)	3 943 392 €	<b>31 500 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>		<b>0,2765 %</b>
Actif immobilisé	71 592 806 €	<b>197 954 €</b>
Subventions amortissables	23 967 768 €	<b>66 271 €</b>
Encours de dette (au 31dec15)	11 715 665 €	<b>32 394 €</b>
Annuités de dette depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 (capital + intérêts)	2 422 437 €	<b>6 698 €</b>

Le Comité a également autorisé la signature des avenants aux contrats de délégation eau potable (SAUR) et assainissement (SUEZ Environnement) ayant pour objet de substituer l'Agglomération d'Agen sur le territoire de ces deux communes et ce jusqu'à l'échéance des contrats.

## ② Administration Générale

### 4. Désignation de représentants à diverses instances en remplacement :

Le Comité a ensuite été appelé à recomposer plusieurs instances du syndicat Eau47 compte tenu de démissions, décès de membres ou évolution de périmètre intervenu sur proposition des Commissions Territoriales concernées.

Ont été élus à l'unanimité :

<i>Instance</i>	<i>Elus</i>
Commission d'Appel d'Offres / Jury	M. Laurent CUBERTOU, délégué de Port Ste Marie
Commission de Délégation de Service Public Assainissement	M. Laurent CUBERTOU, délégué de Port Ste Marie
Commission thématique « Finances »	Mme Julie CASTILLO, Maire de Casteljaloux
Commission thématique « Travaux/ANC »	M. Joël BERNARD, Délégué de Laroque Timbaut

## ③ DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

### 5. Clarification de la situation administrative des abonnés à l'assainissement collectif du secteur « Guillaume mon Amy » (FAUILLET) gérés par la commune de TONNEINS

Le Comité a pris acte de la particularité géographique constituée par du secteur de « Guillaume mon Amy » commune de FAUILLET, révélée à la faveur d'une intervention d'entretien du réseau d'assainissement, à savoir

- ce réseau a été **développé par la commune de TONNEINS** et est **géré par la société VEOLIA** en qualité de délégataire du contrat assainissement collectif de cette commune (et non le Syndicat Eau47 et son délégataire la société SAUR) ;
- la dizaine d'abonnés qui y sont raccordés sont intégrés dans les listings de VEOLIA, laquelle leur facture les redevances et assainissement ;
- cette situation existe depuis la réalisation de l'équipement d'assainissement collectif ;

Le Comité a pris acte de la rétrocession des abonnés à intervenir entre les communes de FAUILLET et TONNEINS.

## ④ FINANCES

### 6. Reprise des résultats de clôture 2016 des nouveaux secteurs intégrés à Eau47 en 2017 – Décisions modificatives comptables correspondantes

Conformément aux règles en matière de transfert, et aux modalités définies pour Eau47, le Comité syndical a été appelé à approuver la reprise des résultats budgétaires de clôture 2016, sur la base des comptes administratifs, des communes, EPCI- FP et syndicats ayant transféré leurs compétences eau potable ou assainissement collectif à Eau47 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce transfert a notamment entraîné la reprise des encours de la dette, le cas échéant ainsi que des dotations aux amortissements (obligatoire pour le Syndicat, contrairement à certaines communes). Il s'agit de :

	Résultats de clôture – CA 2016		Reprise par EAU47	Observations
<b>SI de la région du MAS D'AGENAIS (AEP)</b>	Investissement	139 753,69 €	<b>139 753,69 €</b>	Transfert patrimoine
	Fonctionnement	125 650,99 €	<b>125 650,99 €</b>	
	Total	265 404,68 €	<b>265 404,68 €</b>	
<b>Commune de VILLENEUVE/ LOT (AEP)</b>	Investissement	- 231 472,57 €	<b>0 €</b>	Mise à disposition : . usine "Pontous" (6.000 m3/ jour) . Redevance 780 K€/an
	Fonctionnement	1 264 977,86 €	<b>0 €</b>	
	Total	1 033 505,29 €	<b>0 €</b>	
<b>Commune de SAINTE-BAZEILLE (AC)</b>	Investissement	- 3 232,78 €	<b>- 3 232,78 €</b>	Mise à disposition du patrimoine
	Fonctionnement	+ 38 510,78 €	<b>+ 38 510,78 €</b>	
	Total	35 278,00 €	<b>35 278,00 €</b>	


Des décisions modificatives comptables sont validées pour inscrire les sommes correspondantes au Budget.

### 7. Participation d'Eau47 pour le financement des travaux d'assainissement collectif non subventionnés

Le Comité a validé à l'unanimité la proposition des Commissions « Travaux » et « Finances » du 1<sup>er</sup> juin dernier, de compléter les règles en vigueur dans le cas de travaux d'AC non subventionnés et le plafonnement du financement du Syndicat Eau47 à 5 250 €, selon les tableaux repris ci-dessous :

 **Rappel règles de subventions des opérations d'AC :**

Classification de la commune (selon Arrêté préfectoral)	Coût total des travaux (avec frais annexes)	Subventions potentielles ?
Zone rurale	< 10.000 € / branchement existant	CD 47: 10% de 7 500 €/ branchement AEAG: 35%+5% de 7 500 €/ branchement
	> 10 000 €/ branchement existant	pas de subventions
zone urbaine	Quel que soit le coût des travaux	pas de subventions

 Proposition de la Commission Finances/Travaux du 01.06.17 :  
fixer un **plafond de financement par Eau47 à 5.250 €/ branchement** (soit la somme maximale qu'aurait financée Eau47 si le projet avait été subventionné), **pour extension de réseau en zones rurale ou urbaine**

Coût des travaux (avec frais annexes)	10.000 € / branchement existant		
Financement ?	Subventions	CD 47	750 € (10% de 7 500 €/ branchement)
		AEAG	3.000 € (35%+5% de 7 500 €/ branchement)
	Participation de la Collectivité pétitionnaire		1 000 € (10% projet)
	Autofinancement	Eau47	5 250 € / branchement



16

**8. Généralisation de l'application de l'assiette de la redevance d'assainissement collectif dans le cas d'usagers non raccordés au réseau public d'eau potable : déploiement aux secteurs en régie et pour tous les futurs abonnés dans le cadre de transfert à venir**

Le Comité syndical, par délibération 28 février 2013, a déterminé l'assiette pour l'application de la redevance d'assainissement collectif dans le cas d'usagers non raccordés au réseau public d'eau potable (puits ou autre source). Un volume forfaitaire a été fixé à 40 m<sup>3</sup>/abonné/an (quel que soit le nombre de personnes dans l'habitation). La délibération précisait que les délégataires étaient chargés de percevoir cette redevance.

Compte tenu des évolutions du périmètre d'Eau47 et de la diversification des modes de gestion, le Comité a autorisé également l'application de ce forfait quel que soit le mode de gestion de la compétence (DSP ou Régie) ainsi que pour tout abonné d'Eau47 dans le cadre de nouveaux transferts.

**9. ANC - Modification des modalités de facturation des redevances C - mise à jour du Règlement de service ANC**

Sur proposition de la Commission « Travaux/ANC » réunie le 1<sup>er</sup> juin dernier, une modification des modalités de facturation des redevances dues par les usagers du service d'assainissement non collectif a été présentée à l'assemblée laquelle les a validées.

Celles-ci concernent :

- La suppression de la facturation du contrôle-vente dans le cas des communes en cours de contrôle périodique (afin d'éviter la double facturation),
- La modification des modalités de facturation de la redevance ANC lors des changements de propriétaires ou locataires :
  - o Facturation de la redevance au prorata de l'occupation (par mois), sur la base de la redevance de 6,5 €/ semestre ;

- Tout mois entamé sera facturé.

Afin d'être opposables aux tiers, ces changements seront intégrés au Règlement de service ANC.

#### **10. Détermination du coût horaire d'intervention des agents de la Régie EAU47 en assainissement collectif**

Le Comité Syndical a été invité à compléter la délibération du 17 novembre 2016 relative aux tarifs des prestations annexes des services d'eau potable et d'assainissement de la Régie Eau47.

Les tarifs pour les travaux de raccordement n'apparaissant que dans la partie eau potable de la délibération susvisée, il convient de préciser que ces tarifs seront également applicables au service d'assainissement collectif, soit :

- « main d'œuvre » (frais de gestion inclus) : 35 € HT / heure
- et « intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur) » : 59 € HT / heure.

Les modalités de ces interventions seront précisées dans le règlement de service AC de la Régie.

Le Comité a validé à l'unanimité l'application de ces tarifs aux travaux de raccordement du service assainissement collectif de la Régie.

### **④ GESTION FONCIERE**

#### **11. Procédure contentieuse contre le Domaine de Massé / Indemnisation pour servitude passage canalisation AEP - 2.500 €**

Le Syndicat Eau47 est opposé depuis 2013 au Groupement Forestier du domaine de Massé en raison du passage d'une canalisation d'eau sur leur propriété située commune de SOS-GUEYZE.

Suite au jugement du Tribunal de Grande Instance d'Agen du 7 février 2017, le Groupement Forestier du domaine de Massé demande à Eau47 une indemnité de deux mille cinq cents euros (2.500 €) à titre d'indemnité pour la création d'une servitude de passage de canalisation.

Une discussion s'est instaurée et les membres du Comité ont accepté d'approuver le versement de cette indemnité, et autoriser la Présidente à signer l'acte notarié à suivre à la majorité (1 : contre et 15 abstentions).

### **⑤ INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPETENCES DELEGUES**

Conformément aux articles L 5211-9 et 10 du CGCT, une communication des décisions a été portée à la connaissance des élus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 h 30.

Le secrétaire de séance

M. Christian LUSSAGNET